

# L'ANNUAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD À TRAVERS LES ÂGES. DES INDÉPENDANCES À LA GLOBALISATION : ROUTINISATION DU TRAVAIL DE DEUIL DE LA COLONISATION

Alain ROUSSILLON\*

S'il existe, dans le champ éclaté des sciences sociales du/au Maghreb, une institution qui évoque une notion de permanence, c'est bien l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* (AAN dans ce qui suit). Trente-sept ans et autant de volumes, dans une immuable reliure vert olive frappée d'or qui n'est pas sans rappeler les tonalités dominantes de part et d'autre de la Méditerranée, offrant au lecteur des sommaires également immuables ou presque, à quelques rectifications d'intitulés près : une série d'études regroupées dans un dossier thématique (depuis le vol. V-1996), éventuellement suivies d'articles isolés à l'enseigne des « questions d'actualité » ; des chronologies/chroniques politiques, diplomatiques, économiques, sociales, culturelles comportant la présentation de « documents » (accords, traités, contrats, manifestes...); des bibliographies et comptes-rendus de lecture. Permanence d'une aire de référence qui évoque le souvenir et porte la marque, dans sa désignation même, de l'empire colonial français, malgré quelques « excursions », sporadiques, à partir des années quatre-vingt, en direction de l'Égypte – qui, après tout, fait partie de l'Afrique du Nord – ou de l'islam en France, plus ou moins explicitement saisi comme une extension de l'islam maghrébin, ou encore à l'occasion de dossiers thématiques « transversaux », dans une perspective comparative « Maghreb/Machreq » dont je reviendrai sur les présupposés. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont d'emblée « membre de droit » des sommaires de l'*Annuaire* qui consacre, dès le volume III-1964, une chronique distincte à leurs relations, bientôt suivis par la Libye (1965), et c'est seulement en 1975 (vol. XIV) que la Mauritanie fait son apparition, suivie à partir de 1977 par le Sahara occidental. Inscription dans l'espace institutionnel de la recherche française – au CRESM (Centre de recherche et d'Étude sur le Maghreb), l'un des rares et des plus gros « laboratoires propres » du CNRS, puis à l'IREMAM (Institut de recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman, à partir<sup>1</sup> d'une aire de significations constituée comme objet commun des interrogations d'une communauté de chercheurs, elle-même héritière d'une longue tradition, plus marquée par la colonisation et le déploiement de ses appareils savant que par l'orientalisme, mais qui très tôt prend ses distances par rapport à cette tradition, on verra en quels termes. Permanence aussi, plus subtile, d'une historicité scandée par les grands « anniversaires » de l'histoire moderne et contemporaines du Maghreb : temps forts de la colonisation et des luttes de libération, moments tournants des

---

\* Chercheur au CNRS. Directeur du CESH-S-Rabat.

1. La logique de ces recompositions institutionnelles.

constructions nationales, commémorations qui informent les chroniques du temps qui passe, en « Afrique du Nord » comme ailleurs, de façon peut-être plus « heurtée » qu'ailleurs, et permettent d'en décrypter le sens. Permanence d'une visée, d'un regard sur l'Afrique du Nord/le Maghreb rendue paradoxalement mieux perceptible par les retards systématiques à la publication de l'Annuaire – deux ans, voire trois – qui rendent parfois sensible jusqu'à la caricature le décalage entre le cours des choses et sa prise en charge analytique. C'est ici d'une ère – si l'on me pardonne le jeu de mot –, ou d'une succession d'ères qu'il s'agit de rendre compte au fil des livraisons décalées de l'Annuaire : dire le sens d'une histoire qui est celle, tout à la fois, des interactions « internes » des pays de l'Afrique du Nord – ce qui, si l'on veut, est susceptible de les constituer en « Maghreb » – et celle des interactions entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, liés depuis la période coloniale par un « destin commun » dont il s'agit, aux différentes phases de cette histoire, de préciser les enjeux et les voies.

En parlant de « routinisation », il ne s'agit ici en aucune manière de contester ou d'amoindrir les insignes mérites de cette institution qu'est devenu l'AAN au fil des années mais, tout au contraire, de préciser les conditions dans lesquelles il a pu jouer son rôle à l'interface entre le Maghreb et l'Europe, et ce à un moment où sa rédaction traverse ce qui apparaît comme une intense phase de doute lié tout à la fois à l'évolution de la conjoncture régionale et internationale et à la nécessité de redéfinir les objectifs mêmes de l'AAN<sup>2</sup>, aux modes de fonctionnement de la machine bureaucratisée qu'il n'a pas su ou pas pu ne pas devenir – d'où, pour une large part ses retards à la parution –, et à la nouvelle donne créée par les évolutions technologiques de la dernière décennie en matière de circulation de l'information – qui rendent de plus en plus insupportables les dits retards à la publication<sup>3</sup>. D'une part, au lendemain des indépendances, l'AAN a constitué l'un des espaces où pouvait être maintenu un contact et poursuivis des échanges entre les « experts » de l'Afrique du Nord coloniale – souvent eux-mêmes ci-devant anti-colonialistes – repliés en métropole, bientôt relayés par la relève intellectuelle et politique « progressiste » des « pieds-rouges »<sup>4</sup>, et les nouveaux cadres intellectuels et politiques des États nouvellement indépendants. D'abord sporadiques, les signatures maghrébines ne tardent pas à se multiplier dans les pages de l'Annuaire jusqu'à occuper, à partir du début des années soixante-dix, entre un tiers et la moitié des sommaires de chaque livraison. D'autre part, avec près de 800 articles publiés, soit environ une vingtaine par livraison, sans compter les chroniques, documents et autres notes de lecture – en moyenne 1 300 pages par an, soit, sur trente ans, plus de 40 000 pages imprimées – constitue un incomparable instrument de

2. Une démarche entreprise, on verra en quels termes à partir du début des années quatre-vingt-dix.

3. On peut se demander si la politique qui consiste, pour pallier ces retards, à publier sous forme d'ouvrages à part, les dossiers de chaque livraison, politique inaugurée à partir de 1975, n'est pas, en fait à moyen terme suicidaire pour l'Annuaire lui-même.

4. Sur leur rôle, notamment en Algérie, Jean-Robert Henry, « L'univers mental des rapports franco-algériens », Kacem Basfao et J.-R. Henry (Éds) *Le Maghreb, l'Europe et la France*, Paris, CNRS Editions, 1992.

totalisation et d'analyse du savoir disponible sur l'Afrique du Nord/le Maghreb et ses diverses composantes, selon des lignes dont ce qui suit s'attachera à mettre en évidence les partages et les recompositions. Notons d'emblée, avant d'y revenir, à partir d'un grossier comptage des articles publiés entre 1966 et 1991<sup>5</sup>, cette significative répartition de la matière éditoriale : si 192 articles peuvent être qualifiés de « transversaux », soit qu'ils prennent en considération la dimension régionale, soit qu'ils traitent de thématiques identifiables dans les différents contextes, soit encore qu'ils traitent des relations entre les différents États composant la région, 314 textes, soit pas loin des 2/3 du corpus examiné, prennent pour point d'application les États nationaux – 138 pour l'Algérie, 88 pour le Maroc, 67 pour la Tunisie et 21 pour la Libye. J'y vois, pour ma part, l'effet, tout autant que de la difficulté du Maghreb à se constituer comme entité géopolitique autonome, dotée d'un minimum de cohésion et de mécanismes de régulation interne, de la difficulté de constituer le Maghreb lui-même comme objet de savoir, ce dont témoigne ce que l'on pourrait désigner comme la « dérive des paradigmes » qui se sont succédés pour énoncer le sens du cours des choses et de l'Histoire dans cette partie du monde, dérive des paradigmes par rapport à laquelle l'AAV fait figure d'« acteur collectif » et constitue un observatoire privilégié<sup>6</sup>.

### **De la décolonisation à la globalisation : la difficile invention du Maghreb**

Entendons-nous bien : par « invention du Maghreb », on ne veut pas dire que celui-ci pourrait n'avoir point existé qu'il faille l'inventer<sup>7</sup>, que désigner les différentes phases par lesquelles est passée sa construction discursive, heuristique, à laquelle concourent les acteurs eux-mêmes, par les discours qu'ils tiennent et les politiques qu'ils mettent en œuvre, et les observateurs, de l'intérieur et de l'extérieur, dans le projet qu'ils poursuivent de manifester le sens de ces discours et de ces politiques et la façon dont les hommes du Maghreb font l'histoire sans savoir comment ils la font. De ce point de vue, il ne me semble pas dépourvu d'intérêt de souligner que le premier dossier thématique publié par l'AAV et le dernier disponible au moment de rédiger ces lignes ont en commun de questionner la façon dont la construction du Maghreb a à voir avec ce que l'on pourrait désigner comme la « contrainte externe » : les systèmes de relation qu'une telle entité et les parties qui la composent entretiennent au monde extérieur. En 1966, il était question, dans le volume V de l'*Annuaire*, de « Succession d'État en Afrique du Nord »<sup>8</sup>, manière d'interroger le passage du régime colonial aux indépendances du point de vue des différents transferts – de biens, d'autorité,

5. A partir de 1991, on assiste à une évolution de la ligne éditoriale, sur laquelle je reviendrai, qui rend non pertinent ce type de comptage.

6. C'est de privilégier cet aspect d'acteur collectif qui me justifiera, dans ce qui suit à ne citer nommément aucun auteur.

7. La question serait de savoir en quels termes, mais ce n'est pas ici le lieu pour tenter d'y répondre.

8. A part dans la dénomination même de l'annuaire, il y a là la dernière occurrence d'« Afrique du Nord » au moins dans l'intitulé des dossiers thématiques, remplacée dès le dossier suivant par le terme « Maghreb ».

d'instruments juridiques... – entre l'ancienne métropole et les nouvelles nations et, au sein de celles-ci, entre les différentes forces en présence, en quelque sorte « reclassées » par ces transferts. Trente ans plus tard, en 1996, sous le titre « Économies du Maghreb : l'impératif de Barcelone » (vol. XXXVI), ce qui est en question c'est la capacité des « Économies maghrébines » à faire front pour relever le défi de la libéralisation globale des échanges à l'échelle de la planète. Façon pour moi de baliser l'espace temps dans lequel prend place la dérive des paradigmes dont il va être question dans ce qui suit.

### *Élites et fondations*

On ne s'étonnera pas que ce soit sur le mode d'un bilan prospectif que l'AAN inaugure ses travaux : une fois consommées les indépendances – le premier volume est daté de 1962, an I de la victoire de la Révolution algérienne – ce dont il s'agit c'est, d'une part, de dresser un état des lieux que l'on voudrait définitif de l'héritage colonial et de ses modes de transmission et d'appropriation en même temps qu'une « remise à plat » des relations des nouveaux États indépendants avec l'ancienne métropole, et, de l'autre d'identifier les « options » ouvertes à ces États pour faire passer dans les faits – politiques, économiques, sociaux, culturels – les attributs de cette indépendance finalement conquise. D'où l'intérêt marqué pour les institutions qui se mettent progressivement en place, à commencer par les questions constitutionnelles ou les processus électoraux (16 articles entre 1962 et 1971), préoccupation centrale des juristes qui dominent largement les débuts de l'Annuaire, les partis (uniques) et les syndicats (12 articles), l'appareil judiciaire ou l'administration (13 articles). D'où aussi la façon dont s'articule, dans cette période inaugurale tant de l'Annuaire que des indépendances, l'intérêt pour les questions économiques : états des lieux des différents secteurs tels qu'hérités de la colonisation, sans doute, mais surtout inventaires des nouveaux modes d'intervention de l'État dans l'économie et la société qui constituent, dans les trois contextes, l'un des principaux ressorts de sa construction même, qu'il s'agisse de la Tunisie « à l'heure de la planification impériative »<sup>9</sup>, du rôle de l'Office national des Irrigations au Maroc<sup>10</sup> de la politique algérienne des hydrocarbures<sup>11</sup> ou encore du plan quadriennal de ce dernier pays<sup>12</sup>. Ce qu'il s'agit d'analyser, en cette période de développementalisme triomphant, c'est la façon dont se correspondent développement de l'administration, lui-même tributaire des politiques de formation, et prise de contrôle de l'économie par l'État, qui apparaît, en ces temps de certitudes encore inentamées, comme la condition nécessaire de toute indépendance effective. D'où la centralité que se voit conférer la question des Élites qui traduit le primat indissolublement heuristique et politique de la question de l'état et de sa construction : d'une part, il s'agit d'identifier plus avant les intérêts et les groupes qui, après avoir conduit les luttes de libération, recueillent l'héritage des systèmes d'emprise coloniaux et qui, dans une large

9. AAN, I, 1962.

10. *Ibid.*

11. AAN, 4-1965.

12. AAN, 9-1970.

mesure, les reconduisent et les prolongent pour conforter leurs propres systèmes de contrôle et dont il s'agit de vérifier qu'ils sont bien ce qu'ils disent qu'ils sont<sup>13</sup> ; de l'autre, il s'agit de rendre compte des systèmes de légitimation mobilisés par ces nouvelles élites pour énoncer leur projet et justifier, plus que leur guidance, l'exclusivité de celle-ci, sur le mode monarchique, comme au Maroc, ou sur celui du parti-État unique, comme en Algérie ou en Tunisie : quelles sont les relations entre « Élités, pouvoirs et légitimité au Maghreb », s'interrogent les contributeurs au volume X-1971 de l'*Annuaire*, tachant de démêler ce qui relève d'un « Éternel maghrébin », entre héritage khaldounien pétri de rigorisme malékite et travaillé par la sourde opposition Arabe/Berbère, ressources de légitimation héritées des luttes de libération si difficiles à partager dans les différents contextes et qui président à l'écriture officielle de l'histoire, et, last but not least, les apports – pour ne pas parler ici d'acquis –, dans les pensées du Maghreb, d'une modernisation des esprits et des procédures qui s'est opérée, en quelque manière, à l'insu de la puissance coloniale.

Ajoutons, pour conclure sur ce premier moment, que l'unité maghrébine ne fait pas encore figure d'utopie mais bien d'horizon nécessaire, comme à portée de main, du développement (au sens le plus « développementaliste ») d'une région dont l'unité « objective » renvoie tout autant à ce qui apparaît comme son homogénéité culturelle, quasi anthropologique, ou à de possibles complémentarités économiques, qu'au fait que ses différentes composantes ont été exposées à la même « mission civilisatrice » qui détermine, en quelque manière, la « spécificité » du Maghreb par rapport au lointain Machreq et aux visées arabistes<sup>14</sup>.

#### *Des sociétés travaillées par l'État...*

A partir de la première moitié des années soixante-dix, après qu'aient été en quelque sorte « reconnus » les nouveaux États et « auscultées » les nouvelles élites, deux tensions, à la fois inverses et complémentaires, focalisent les intérêts et les interrogations de l'AAN au fil des dossier thématiques : un recentrement sur la société, pas encore qualifiée de « civile », reconnue comme le théâtre de problèmes transversaux, proprement maghrébins, même si leur prise en charge analytique continue à s'opérer le plus souvent État par État ; l'attente, de plus en plus anxieuse au fil des années, d'une modernisation politique des formations étatiques héritées des luttes de libération, qui apparaît comme la condition *sine qua non* de la mise en œuvre de solutions effectives de ces problèmes « sociétaux » qui continuent d'être abordés sous le prisme de l'État. Les dossiers « Villes et sociétés au Maghreb (XI-1972) », « Questions culturelles au Maghreb » (XII-1973) ou « Problèmes agraires au Maghreb » (XIV-1975). La ville, la campagne, la « culture » sont saisies comme le lieu ou le prétexte du déploiement des politiques de l'État et le passage d'une thématique à une autre qui commande l'accumulation de savoir sur les sociétés du Maghreb tend à manifester les correspondances à

13. Voir, par exemple les dossiers proposés par les volumes VI-1967 – « Mutations culturelles et coopération » – ou VII-1968 – « Pouvoir et administration au Maghreb ».

14. Voir le volume IX-1970, « Études sur l'Unité maghrébine ».

la fois internes entre les différents registres de représentations et de pratiques à l'œuvre dans les secteurs considérés – « urbanisation et changement culturel », « culture et société », « réforme agraire et modernisation », technologie et développement... –, et externes, par quoi chaque société considérée appartient bien à l'ensemble maghrébin : identité des problèmes, toutes choses étant différentes par ailleurs ; différence des options mises en œuvre par les pouvoirs en place en Algérie, au Maroc ou en Tunisie qui, à défaut de se coordonner pour faire exister véritablement le Maghreb, ont surtout en commun que leur caractère « descendant », dirigiste, voire autoritaire. Symétriquement, l'identification comme « maghrébins » des problèmes sociétaux abordés au fil des livraisons de l'*Annuaire* désigne la « comparabilité » des stratégies mises en œuvre par les différents États : « Stratégies des matières premières au Maghreb » (XIII-1974), « Technologie et développement au Maghreb » (XV-1976), « Politiques de l'emploi-formation au Maghreb » (XIX-1980)... Deux dossiers en particulier illustrent la façon dont joue, au cours de cette période, grosso modo les années soixante-dix, cette « dialectique État/société. En 1977, ce dont il s'agit de rendre compte, à l'enseigne des « Développements politiques au Maghreb » (vol. XXVI), c'est, pays par pays, de la stabilisation des institutions qui sanctionne la façon dont les luttes pour le contrôle du pouvoir entre les différents groupes d'acteurs constitués dans le cours des luttes de libération ont pu être tranchées dans les différents contextes : « deuxième constitutionnalisation du système politique algérien », mise en place d'un nouveau parlement au Maroc, réforme du système constitutionnel tunisien... Deux textes, au final, viennent dresser le bilan, du point de vue de la science politique, des processus en cours au niveau maghrébin : état des lieux du constitutionnalisme qui apparaît comme la ligne de fuite de la modernisation politique dans chacun de ces pays ; esquisse d'une théorie du pouvoir au Maghreb, saisi du point de vue de ses modes d'exercice et de légitimation. Le deuxième dossier, millésimé 1979 – l'année de la Révolution islamique en Iran –, passe en revue de détail les modes d'inscription du religieux dans « Le Maghreb musulman en 1979 », état des lieux des « spécificités » d'un « Islam maghrébin à la recherche de son devenir historique », pour reprendre les termes de sa conclusion : d'une part, entre modernisation de l'islam et islamisation de la modernité, ce dont il est question dans ce très riche dossier – dont il est significatif que le sommaire renonce au classement des articles par pays habituel dans l'*Annuaire* –, c'est de la façon dont le référent religieux, que l'on avait quelque peu oublié dans le tumulte des proclamations et manifestes nationalistes et dont on commence à s'aviser du « retour », peut être constitué comme enjeu de pouvoir et ressort de la régulation sociale ; de l'autre, entre religion « officielle » et les différents modes de son contournement ou de sa contestation – la religion « traditionnelle » dont les réformismes d'état ne parviennent pas à venir à bout et l'islamisme qui commence à pointer le nez –, ce qui est en question comme on s'en apercevra à partir du début des années quatre-vingt, c'est l'autonomie de la société et de l'État – la capacité du second à intervenir sur les ressorts présentés comme les plus profonds de la première et la capacité de celle-ci à se soustraire à ces interventions –, ainsi que, à nouveau, la relation entre cet islam réputé maghrébin et l'altérité occidentale avec laquelle la décolonisation n'a pas suffi à apurer des comptes encore compliqués par l'émigration.

*Revanches du social*

Le début des années quatre-vingt voit une double évolution. D'abord, au plan formel, la rédaction de l'AAV a de plus en plus systématiquement recours à l'organisation de colloques pour « remplir » les dossiers thématiques. Il en résulte une multiplication du nombre des textes – entre 25 et 30 par livraison contre au maximum une quinzaine dans les années soixante-dix –, parfois au détriment de la qualité ou de la cohérence des dossiers thématiques eux-mêmes, avec pour effet de casser définitivement la classification des articles par pays. C'est aussi le moment où la rédaction de l'*Annuaire* prend l'habitude de publier le dossier thématique de chaque livraison sous forme de volume séparé aux Éditions du CNRS – l'une et l'autre pratique témoignant d'un essoufflement du projet lui-même qui se traduit, entre autres, par un allongement démesuré des délais de publication. Au plan des contenus, on assiste, dans le prolongement des interrogations formulées dans la décennie précédente, à une sorte d'inversion de la dialectique État/société : certes l'État est toujours là, mais il ne s'agit plus de l'État-démiurge des années soixante-soixante et dix, remodelant la société pour la mettre en conformité avec les représentations de ses élites, mais de régimes qui se découvrent affaiblis par l'endettement et tentés par le « retrait » des politiques redistributives qui constituaient une large part de leur légitimité et de leurs justifications à intervenir dans l'économie, mais qui ne s'efforcent pas moins de préserver l'essentiel de leurs systèmes d'emprise. Symétriquement, la société n'apparaît plus comme le simple théâtre où se déploient les initiatives de l'État, mais comme un acteur à part entière, ou comme un collection d'acteurs dont il s'agit dorénavant de tenter de saisir comment ils construisent les espaces et les registres de leur autonomie par rapport à l'État, voire entrent en dissidence contre celui-ci. Les émeutes qui ensanglantent à différentes reprises les pays du Maghreb au cours des années quatre-vingt apparaissent, de ce point de vue, comme le moment charnière de cette inversion des perspectives qui se traduit par une succession de dossiers à travers lesquels elle s'effectue, au-delà de la diversité des thématiques abordées : recomposition des regards portés sur l'émigration, reconnue comme facteur déterminant de mutations sociales et d'autonomisation des individus et des groupes – « Maghrébins en France : émigrés ou immigrés » (XX-1981); redécouverte du « Mouvement ouvrier maghrébin » (XXI-1982), dès lors inscrit dans le processus de cristallisation d'une société qu'on ne tardera plus à qualifier de « civile »; « États, territoires et terroirs au Maghreb » (XXII-1983), où ce dont il est question, au moins autant que de la « territorialisation des actions de l'État » à l'enseigne de la planification ou de l'aménagement, c'est de la rémanence des formations communautaires et des terroirs qui, au-delà de la « formation administrative du territoire », tendent à constituer plus que jamais le « pays réel »; une logique qui se prolonge dans le dossier consacré à « Habitat, État et société au Maghreb » (XXVI-1986) où se lit l'opposition ou à tout le moins la concurrence entre les politiques étatiques de production du cadre de vie et la réalité des pratiques d'acteurs et des modes de production effectifs de l'espace habité; quant aux « Nouveaux enjeux culturels au Maghreb » (XXIII-1984), ils désignent surtout « les limites de la culture natio-

nale » en même temps que celles des politiques d'État : politiques linguistiques arabisantes qui buttent sur le pluralisme de fait des idiomes et des registres d'expression et d'identification, rôle de l'émigration comme enjeu culturel majeur, antagonisation des référents identitaires en présence... Non, encore une fois que l'État soit dorénavant absent, mais il est saisi du point de vue des crises et des mutations auxquelles il se trouve confronté tant du fait de ses politiques antérieures que des renoncements auxquels il est contraint, notamment en matière redistributive. Entre « inachèvement de l'État-nation » et crise de la forme patrimoniale de l'État, la question posée est celle des adaptations rendues nécessaires par « l'épreuve des politiques d'ajustement » qui s'imposent aux pays du Maghreb. Dans le dossier, en quelque manière emblématique de la période, consacré aux « Changements politiques au Maghreb », c'est significativement du point de vue d'un probable blocage des dits changements que tendent à se situer la plupart des contributeurs, rendus prudents par les désillusions que leur avaient occasionnées le moment nationaliste-élitare puis celui de la modernisation politique avortée, qui s'accordent à identifier « trois types principaux de problèmes posés à et par la relation à l'État (...) : la conciliation d'une hypothétique libéralisation économique avec un ordre politique centralisé ; la conciliation d'une efficacité amoindrie des régimes avec des modalités clientélistes de mobilisation du consentement ; la conciliation de nouveaux impératifs de légitimation avec les fondements de l'ordre politique existant. » L'avantage comparatif que nous procure le recul historique, qui semble attester, au moins dans le cas du Maroc et de la Tunisie, que des « solutions » ont pu être trouvées par les pouvoirs en place, ouvrant la voie dans ces deux contextes à une incontestable stabilisation politique, mais aussi le « contre-exemple » algérien montrent que restent ouvertes les questions préjudicielles de la formule de l'articulation entre réformes politiques et réformes économiques, d'une part, et de l'autre, celle de l'identité même des « sociétés civiles » dont, face à l'État, la plupart des observateurs continuent de guetter l'avènement.

### **En finir avec la maghrébologie ?**

Depuis la fin des années quatre-vingt, l'AAN est engagé dans ce qui peut apparaître comme un élargissement et une diversification de ses champs d'intérêts : vers « L'islam en France : islam, État et société » (XXVIII-1988), au risque de reconduire un système de représentations dominant dans l'Hexagone, qui tend à réduire la « question musulmane » à un prolongement, voire à une séquelle, du « problème » des relations franco-maghrébines, et singulièrement franco-algériennes ; vers la géopolitique régionale « mondialisée » par le hold-up irakien à Kuwayt, avec un dossier intitulé « Crise du Golfe et ordre politique au Proche-Orient, où la « spécificité » des réactions populaires maghrébines est à peine soulignée<sup>15</sup> ; vers un « débat de civilisation » – « L'image dans le monde arabe » (XXXIII-1993) – dont, malgré l'intérêt et

15. Le fait que ce dossier soit le produit d'un colloque organisé par le CEDEJ et l'Institut d'Études politiques de l'Université du Caire n'est sans doute pas pour rien dans le centrément des communications sur le Moyen-Orient, mais n'explique pas la faible prise en charge des dimensions et effets de cette crise au Maghreb.

la richesse du dossier qui lui est consacré, on ne peut que constater le caractère faiblement en prise, sinon sur la réalité, du moins sur une actualité pourtant particulièrement brûlante cette année-là, d'autant que ce dossier n'est pas suivi des habituelles « questions d'actualité qui permettent à la rédaction de l'*Annuaire*, malgré ou grâce à ses décalages de publication, de faire droit aux Évolutions les plus cruciales des sociétés maghrébines; vers la question religieuse – « L'islam pluriel » (XXXIV-1994) – avec un dossier où, malgré la volonté affirmée de saisie globale des modes et registres de présence du référent religieux dans l'ordonnement des sociétés musulmanes, tout semble être fait pour que n'émerge pas la figure de l'islamisme, et singulièrement de l'islamisme maghrébin; vers la philosophie politique, avec un dossier sur « L'État de droit et le monde arabe » – et non dans le monde arabe – (XXXV-1995), où ce qui est en question, ce sont les tentatives, et le plus souvent les échecs, des pouvoirs en place ou de leurs oppositions à faire advenir un universel – l'État de droit, donc – dont la principale articulation reste, pour l'essentiel, celle qui confronte légitimité religieuse et légitimité politique. Un mauvais esprit pourrait être tenté de penser qu'après le dossier-bilan sur les « changements politiques » – ou leur blocage – au Maghreb, évoqué dans ce qui précède, l'urgence était peut-être de ne pas se prononcer dans les pages de l'*Annuaire* sur les processus en cours: sur la dérive autoritaire du régime tunisien, sur la folie sanguinaire qui s'est emparée de l'Algérie, et pas même – ou si peu – sur l'évolution démocratique en cours au Maroc – pour ne rien dire de la Libye sous embargo... Au risque de paraître céder à un psychologisme sommaire, « en finir avec la maghrébo- logie » semble, de prime abord, constituer l'effet d'une sorte de découragement par rapport au cours des choses et de l'histoire au Maghreb, de la part d'une institution trop longtemps attachée à l'Étude du même objet, à propos duquel ne seraient plus « intéressantes » que les formes de la marginalité – « Être marginal au Maghreb » (XXXI-1991), seul dossier de l'*Annuaire* entre 1990 et 1995 explicitement localisé au Maghreb – qui peuvent encore s'y faire jour dans une histoire par trop pesante et décevante. Je l'ai souligné, ce qui peut apparaître comme une tentative de dépassement des limites de l'objet « Maghreb » a pris, dans les dernières livraisons de l'*Annuaire*, une double direction: une extension territoriale, géopolitique – ouverture sur le Moyen-Orient et les communautés émigrées –, et une diversification thématique. Au-delà du caractère d'évidence ou de nécessité d'une telle évolution, qu'aucun « communiqué au lecteur » n'est venu expliciter, ce qu'il me paraît important de souligner ici c'est la façon dont s'opère cette double extension qui ne peut être validée heuristiquement qu'au prix de ce qui m'apparaît comme une périlleuse dérive culturaliste dont on peut identifier au moins trois « avatars », peut-être contradictoires. Le premier a trait à la « fusion » opérée entre Maghreb et « monde arabe » ou « monde musulman » dont on admet dorénavant qu'il s'agit d'en élucider les modes d'appartenance. Au-delà des discours des acteurs et de la réalité des interactions – bien peu documentées – entre Maghreb et Machreq, l'acte heuristique qui consiste à tenter de les saisir ou de les représenter d'un seul et même mouvement, après près de trois décennies de séparation, est loin d'être anodin. On peut faire l'hypothèse que ce regroupement fait sens, notamment, du point de vue d'une nouvelle géopo-

litique des périls dans la logique de laquelle se composent et se recomposent les relations entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée, ou plus largement entre Islam et Occident – effet dans le champ intellectuel français du « syndrome Huntington », si l'on veut – : à la limite, ce qui (re)totalise, implicitement ou explicitement, Maghreb et monde arabe, c'est d'être tout à la fois lieux d'islam, sources d'émigration, foyers de violence et terres d'utopies perpétuant l'antagonisme entre les deux rives de la « Mer blanche du milieu », entre islam et Occident. Un deuxième avatar de cette dérive culturaliste a trait à la façon dont tend à se recomposer la représentation de la représentation des enjeux des relations entre le Maghreb et l'Europe : après que celle-ci, et la France en particulier aient si longtemps interféré dans le devenir des sociétés maghrébines, la grande peur des années quatre-vingt-dix semble être que celles-ci interfèrent à leur tour dans celui des sociétés occidentales, interférences qui allient émigration et islam comme « caisses de résonance » dans ces sociétés des soubresauts qui agitent les sociétés maghrébines. Le troisième avatar de cette dérive a trait au statut de l'islam lui-même, substantialisé en identités consistantes, y compris sur le mode de la marginalité, et dont il s'agit désormais de reconnaître les formes et les systèmes d'action qu'il commande, principe actif à l'œuvre dans le processus de production et de reproduction des sociétés du Maghreb et principe explicatif du sens de ces processus.

On peut sans doute me reprocher de forcer le trait, ou peut-être même en va-t-il ainsi. Au-delà de leur caractère polémique, les remarques qui précèdent visaient surtout à souligner la nécessité et l'urgence de « retotaliser » l'objet même que se donne l'Annuaire, dont le projet ne saurait s'accommoder du moindre flou artistique quant à l'aire de pertinence des interrogations qu'il met en œuvre. Comme objet de savoirs à prétentions scientifiques, le Maghreb ne peut être que le produit d'une (de) construction(s), dont il importe d'autant plus d'être conscient et avisé qu'elle(s) participe(nt) elle(s)-même(s) à la construction de la réalité. A cet égard, il faut sans doute se féliciter de constater que les deux dernières livraisons de l'AAN, semblent avoir pris le parti de reconstruire le Maghreb – et l'objet même de l'Annuaire – à partir de questionnements et de problématiques résolument disciplinaires : ceux de l'économie et de la sociologie politique pour rendre compte des défis que les accords de Barcelone imposent aux économies du Maghreb<sup>16</sup> ; ceux de la géographie et de l'urbanisme pour rendre compte de la façon dont sont pris en charge, au Maghreb, les problèmes urbains<sup>17</sup>. De cette façon seulement peut-on espérer ne pas assister à un retour de l'Afrique du Nord.

16. Seul le dossier thématique du volume XXXVI-1996 est pour l'instant disponibles sous le titre : Économies du Maghreb. L'impératif de Barcelone, CNRS Éditions, 1998.

17. « L'aménagement urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs » (XXXVII-1997), encore inédit.